



Association des Parcs naturels du Massif central (IPAMAC)

Projet : LABORATOIRE DES ITINERANCES

Mission d'accompagnement pour la mise en œuvre d'études de fréquentation sur 4 itinérances du Massif central

Marché à procédure adaptée

Le présent document comporte 10 pages :

- Cahier des clauses techniques particulières : page 2
- Cahier des clauses administratives particulières valant règlement de la consultation : page 7

Date limite de remise des offres : Lundi 29 avril 2024 à 23h59

Par mail : pierre.le-guillou@ipamac.fr

Contact :

IPAMAC – Inter-Parcs Massif central

Pierre LE GUILLOU, Chargé de projet

2 rue Benaÿ - 42410 PELUSSIN

Tél : 04 74 59 71 70 - Email : pierre.le-guillou@ipamac.fr

Action mise en œuvre avec le soutien de :

Financé par



agence nationale
de la cohésion
des territoires



Avec l'appui de :

Fédération Française de Cyclisme, FFRandonnée

Comité d'itinéraire Grande Traversée du Massif Central à VTT, PNR du Haut-Languedoc, PNR des Grands Causses, Association Sur les Pas des Huguenots

Cahier des clauses techniques particulières

CONTEXTE DE LA MISSION

L'IPAMAC

L'inter-parcs Massif central (IPAMAC) est une **association** (loi 1901) créée en 1998. Elle met aujourd'hui en réseau **12 parcs naturels** sur le territoire du Massif central : 11 parcs naturels régionaux (PNR) et le parc national des Cévennes.

L'IPAMAC met en œuvre des **projets concrets et innovants** sur trois axes :

- La préservation et la valorisation des ressources naturelles dans un contexte de changement climatique,
- L'attractivité et le développement territorial,
- Le tourisme durable et **en particulier l'itinérance**.

L'**expérimentation** et le **transfert** sont des fonctions essentielles pour le réseau. En effet, sur chacune des thématiques indiquées ci-dessus, des expérimentations sont mises en œuvre sur un ou plusieurs territoires. A l'issue de ces expérimentations (ou études), les enseignements tirés sont capitalisés et transférés pour bénéficier à tous les acteurs des parcs et leurs partenaires.

Les projets du réseau sont mis en œuvre sur un principe de **mutualisation** et de **concertation**, à toutes les échelles des parcs (élus, directions des parcs, chargés de mission).

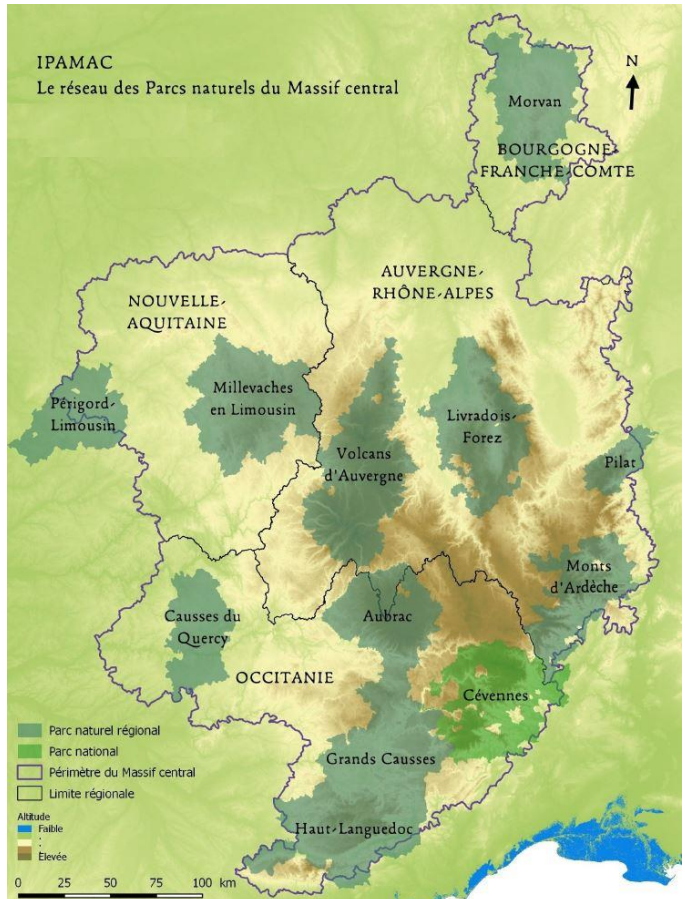
La **coordination** des **actions collectives** de l'IPAMAC est assurée par une équipe constituée de 4 ETP, basée à Pélussin, dans le PNR du Pilat.

Le Laboratoire des itinérances

Le Massif central est un territoire maillé par des grands itinéraires (pédestres, VTT, multi-activités, etc.) : Chemins de Saint-Jacques de Compostelle, Stevenson, Saint-Guilhem Le Désert, Grande Traversée du Massif central à VTT, Via Fluvia, Itinérance le long du Tarn, etc.

L'itinérance est une des priorités de développement pour les partenaires Massif central. C'est un levier de développement car les retombées économiques sont fortes pour les territoires traversés : 3,5 millions d'euros de retombées annuelles sur les territoires traversés par le Chemin de Stevenson (étude 2017), panier moyen d'un itinérant estimé à 58 € par jour sur le Chemin de Saint-Guilhem Le Désert (Enquêtes 2021). L'itinérance permet ainsi le maintien de services dans des territoires peu denses à un niveau qui ne serait pas possible sans cet apport complémentaire.

Pour se développer, les grands itinéraires ont besoin d'être structurés et animés. La gouvernance doit être organisée pour permettre un développement cohérent de ces offres d'itinérances.



De 2020 à 2023, les actions du Labo ont porté sur les thèmes suivants :

- l'observation et l'évaluation de la fréquentation des itinérances (mise à disposition d'une méthodologie commune de comptage suite à une phase d'expérimentation sur le terrain en 2020),
- la structuration, la gouvernance et la pérennisation des modèles économiques des itinérances, dans le cadre de deux études consécutives et de l'accompagnement de plusieurs itinérances du Massif central,
- la veille et le transfert d'informations au réseau des itinérances du Massif central sur des sujets tels que la commercialisation des séjours itinérants, la connaissance des clientèles...

Les livrables de ces actions sont [à télécharger en cliquant ici](#).

De 2024 à 2026, les **actions collectives** du Laboratoire des itinérances visent à **accompagner, animer et favoriser la montée en compétences du réseau des acteurs de l'itinérance dans le Massif central** :

- Organisation d'un séminaire annuel, en présentiel, d'une journée (ou de deux demi-journées consécutives) avec des temps d'échanges, ateliers de travail et visite-terrain le cas échéant,
- Organisation de deux demi-journées de travail et d'échanges, en visio, sur des thèmes à définir (en fonction des besoins des itinérances),
- Mise à disposition de documents-ressources, en ligne (livrables des actions collectives, outils, guides méthodologiques, informations sur les financements des itinérances, etc.),
- Veille sur les financements des itinérances (financements publics et financements privés),
- Accompagnement individuel, au besoin, des itinérances du Massif central (gestion de l'itinérance, mise en œuvre de la gouvernance, ingénierie financière).

De 2024 à 2026, les **actions « à la carte »** du Laboratoire des itinérances visent à **mutualiser des outils, méthodes et moyens** pour assurer la mise en place et le suivi de **l'observation de la fréquentation des itinérances du Massif central**.

Il s'agira notamment de mettre à disposition des itinérances intéressées des moyens pour identifier une méthode d'observation appropriée pour les itinérances, réaliser des enquêtes de terrain, mettre à disposition des outils (ex. Outdoorvision, Eco-compteurs), analyser les données obtenues et les valoriser.

Action visant à accompagner la montée en compétence des itinéraires sur les questions d'observation des fréquentations.

Six itinéraires sont engagés dans cette action pour les années 2024 et 2025 :

- ✓ La Vallée du Lot à Vélo
- ✓ **La Véloccitanie***
- ✓ **Sur les Pas des Huguenots et Vaudois***
- ✓ **Le GR® 736 Gorges et Vallée du Tarn***
- ✓ L'itinérance à VTT Vichy – La Chaize Dieu de Destination Grand Air
- ✓ **La Grande Traversée du Massif central à VTT (GTMC VTT)***

***itinéraires concernés par la mission faisant l'objet du présent cahier des charges**

GR736 – Gorges et vallée du Tarn	
Site internet	en cours
Chef de file	Parc naturel régional des Grands Causses
Pratiques principales	Pédestre à date
Nombre de Km/étapes	30 km / 15 étapes
Lieu de départ	Villefort
Lieu d'arrivée	Albi
Départements traversés	Lozère, Aveyron, Tarn
Historique des actions liées à l'observation	Aucune étude de fréquentation réalisée à ce jour. Itinéraire inauguré en 2023
Objectif 2024-2025	Réaliser une étude de fréquentation selon la méthodologie du Laboratoire des itinérances

La Véloccitanie	
Site internet	veloccitanie.fr
Chef de file	Parc naturel régional du Haut-Languedoc
Pratiques principales	Vélotourisme
Nombre de Km/étapes	240 km
Lieu de départ	Seuil de Naurouze (Aude)
Lieu d'arrivée	Béziers (Hérault)
Départements traversés	Aude, Haute-Garonne, Tarn, Hérault
Historique des actions liées à l'observation	<p>1^{ère} Etude de fréquentation réalisée selon EvaVélo en 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 22 522 sorties cyclistes (en-dehors de PassaPaïs) - 50 ans de moyenne d'âge - 73% d'excursionnistes - 226 000€ : montant total des dépenses - 94 000 € d'impact économique. - Un itinéraire méconnu pour 78%
Objectif 2024- 2025	Disposer d'outils méthodologiques pour établir un tableau de bord des fréquentations entre deux études quinquennales

Branche "Méditerranée - Cévennes" de l'itinéraire "Sur les Pas des Huguenots et des Vaudois"	
Site internet	https://www.surlespadeshuguenots.eu/
Chef de file	Fédération Française "Sur les pas des Huguenots et des Vaudois"
Pratiques principales	Randonnée Pédestre
Nombre de Km/étapes	388 Km / 25 étapes
Lieu de départ	Aigues-Mortes (Gard)
Lieu d'arrivée	Le Poët-Laval (Drôme)
Départements traversés	Gard, Lozère, Ardèche, Drôme
Historique des actions liées à l'observation	Aucune étude de fréquentation réalisée à ce jour. Itinéraire en développement.
Objectif 2024- 2025	Se doter d'outils méthodologiques pour les années futures Mesurer l'impact du projet de mise en tourisme. Obtenir des valeurs initiales pour permettre la comparaison future

La GTMC VTT

La Grande Traversée du Massif central à VTT	
Site internet	https://www.la-gtmc.com/
Chef de file	Association IPAMAC
Pratiques principales	VTT, VTT AE, Gravel
Nombre de Km/étapes	1400Km / 31 étapes
Lieu de départ	Avallon
Lieu d'arrivée	Cap d'Agde
Départements traversés	Yonne, Nièvre, Côte d'Or, Saône-et-Loire, Allier, Puy de Dôme, Cantal, Haute-Loire, Lozère, Gard, Aveyron, Hérault
Historique des actions liées à l'observation	<p>Etude de fréquentation réalisée selon méthodologie du Laboratoire des Itinérances en 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2180 itinérants à vélos - 49 ans de moyenne d'âge - 7j et 409 Km en moyenne - 17 600 nuitées - 51€ TTC/jour en moyenne - 856 000€ de retombées éco.
Objectif 2024- 2025	<p>Stabiliser la méthodologie et les compteurs étudiés dans le temps</p> <p>Mettre à jour les données de l'étude de 2021</p> <p>Se doter d'outils méthodologiques pour les années futures</p>

Selon le niveau de maturité des itinéraires sur les questions d'observation et leurs calendriers respectifs, trois types de besoin ont été identifiés pour la période 2024 – 2025 :

1. Etude d'implantation et installation de compteurs automatiques pour initier l'observation de la fréquentation,
2. Réalisation de journées d'enquêtes terrains pour étalonner les compteurs automatiques et recueillir des données qualitatives,
3. Réalisation d'une étude analysant les données des compteurs automatiques et des traces GPS (données quantitatives) et questionnaires issus des journées d'enquêtes terrains (données quantitatives et qualitatives),
4. Compléter la méthodologie commune pour permettre d'établir des tendances annuelles d'évolution de la fréquentation des itinérances et des clientèles entre deux études de fréquentation.

LES ÉTUDES D'IMPLANTATION ET LE SUIVI DE L'INSTALLATION DES COMPTEURS AUTOMATIQUES SERA RÉALISÉ PAR LE LABORATOIRE DES ITINÉRANCES EN DIRECT (ET PLUS PRÉCISÉMENT PAR UNE PERSONNE DE L'ÉQUIPE DE L'IPAMAC).

DESCRIPTIF DE LA PRESTATION DEMANDÉE, OBJECTIFS ET MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA MISSION

Cadre général de la mission :

En sa qualité de maître d'ouvrage, l'association des Parcs naturels du Massif central (IPAMAC) assurera le pilotage du marché et de la mission, en collaboration avec un comité technique constitué des chefs de file des itinéraires concernés et d'éventuels autres partenaires techniques engagés dans le Laboratoire des itinérances.

Le prestataire disposera d'un interlocuteur à IPAMAC.

L'IPAMAC assurera le relais auprès des partenaires engagés, et notamment les gestionnaires des itinérances, à accompagner.

Objectifs de la mission :

La mission, faisant l'objet de ce cahier des charges, vise à accompagner 4 itinéraires sur l'observation de la fréquentation en :

- ✓ Réalisant des journées d'enquêtes terrain à proximité des compteurs automatiques pour recueillir des données quantitatives et qualitatives sur la fréquentation des itinéraires observés,
- ✓ Analysant les itinéraires au prisme de leur usage (Entrées/sorties, différentiel de fréquentation entre tronçons, types d'activités pratiquées...)
- ✓ Procédant à l'analyse de ces données pour définir des indicateurs fiables de la fréquentation de chacun des itinéraires concernés, selon une méthodologie commune.
- ✓ Définissant une méthodologie permettant aux itinéraires de mettre à jour annuellement et de façon autonome les indicateurs de fréquentation à partir des données des compteurs automatiques et d'éventuels autres clés/données de redressement.

Itinérances à accompagner :

Itinérance	Pratique	Portée par :
Grande Traversée du Massif central à VTT	VTT / VTT AE / Gravel <i>GT labellisée par la FFC</i>	IPAMAC
Véloroute 84 <i>Vélocitatie</i>	Vélo <i>V 84</i>	PNR du Haut-Languedoc
Sur les Pas des Huguenots	Rando pédestre <i>GR® 965 Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe</i>	Association Sur les Pas des Huguenots
GR® 736 Gorges et Vallée du Tarn	Rando pédestre <i>GR® 736</i>	PNR Grands Causses

Modalités de mise en œuvre :

1 . Mise en place de tendances annuelles d'évolution de la fréquentation

Itinéraires concernés : GTMC VTT, Vélocitatie

Cette phase s'attachera à produire, à partir des cas d'étude de la GTMC VTT et de la Vélocitatie, une méthode simple permettant aux itinéraires, entre deux études de fréquentation se déroulant sur un pas de temps de 4 ou 5 ans en général, de pouvoir sortir des indicateurs annuels sur la fréquentation de l'itinéraire en s'appuyant sur les données des compteurs automatiques, celles issues d'OutdoorVision et les données issues des précédentes études (celles-ci seront mises à disposition du prestataire au démarrage de la mission). Ce livret méthodologique être réalisée en cohérence avec les méthodologies du Laboratoire des Itinérances et EVA-VELO.

Livrables à produire :

- Un livret méthodologique, pédagogique et facile à comprendre par les gestionnaires d'itinérances, sous la forme d'un pas à pas ou équivalent, permettant de faciliter l'analyse des données de comptage automatique et des clés de redressement. Ce livret méthodologique devra intégrer une présentation d'une page, synthétique, de la méthodologie proposée.
- Tout autre livrable pertinent permettant de répondre au besoin (tableur excel, vidéo, outil de saisie en ligne, atlas cartographique, etc.).

2. Recueil de données qualitatives et quantitatives

Itinéraires concernés : GTMC VTT, Sur les Pas des Huguenots et Vaudois, GR® 736 Gorges et Vallée du Tarn

Pour la deuxième phase de la mission, le prestataire retenu devra :

- Proposer un calendrier d'enquête représentatif des disparités temporelles de fréquentations, s'étalant sur la saison touristique (avril à octobre)
- Recruter et former si nécessaire, puis déployer et accompagner le(s) enquêteur(s) sur les sites d'enquêtes identifiés par les itinéraires (voir détails plus bas) pour :
 - o Réaliser les comptages manuels, ayant pour objectif d'étalonner les compteurs automatiques et de classer les usagers (voir plus bas)
 - o Réaliser les enquêtes détaillées, destinées à mieux comprendre le comportement des pratiquants, mesurer les dépenses des clientèles itinérantes et aborder des questions qualitatives plus approfondies,
- Récupérer, auprès des itinéraires, les données issues des compteurs automatiques, Les grilles de comptage manuel et les questionnaires détaillés seront fournis par IPAMAC et comporteront une majorité de question commune aux différents itinéraires, de manière à faciliter le travail d'enquête d'analyse, et la comparaison des résultats ensuite, Ils pourront faire l'objet de suggestion de modification de la part du prestataire retenu. Les comptages manuels et enquêtes détaillées seront réalisées par le même enquêteur et sur le même lieu.

Les comptages manuels :

Ils sont réalisés en observant les personnes passant au niveau du point d'enquête. Les personnes réalisant les comptages devront distinguer 9 groupes d'usagers en remplissant des grilles de comptage et en distinguant les sens de circulation et les tranches horaires. Les enquêteurs devront avoir reçu une formation pour réaliser cette classification ainsi que pour pouvoir répondre aux questions éventuelles sur les services et informations touristiques sur l'itinéraire.

- Classification des usagers

Usagers « sur roue »		Usagers à pieds	
Itinérants	Non itinérants	Itinérants	Non -itinérants
VTT	Vététistes/cycliste	/	/
VTT AE	excursionniste		
Gravel	2 roues motorisées		
Fauteuil Tout Terrain	4 roues motorisées		

Le prestataire fournira, à l'issue de la première journée d'enquête sur chaque site, les résultats de comptage manuel pour permettre au maître d'ouvrage de les comparer avec les données des compteurs automatiques et vérifier le bon fonctionnement du compteur.

Enquêtes détaillées :

L'enquête détaillée est l'élément principal du dispositif pour identifier les comportements, profils et niveaux de dépenses des usagers. L'objectif est de la diffuser au plus grand nombre d'itinérants se présentant sur le site d'enquête. Dans le cas de groupe, un seul questionnaire devra être administré par groupe (sauf exception).

Les enquêteurs devront avoir reçu préalablement une formation précise sur leur présentation, la façon d'aborder les usagers et de se comporter pendant l'enquête. Ces trois points influent beaucoup sur le taux de refus, qui devra être le plus faible possible. Ils maîtriseront obligatoirement l'anglais. Ils devront de préférence habiter la région concernée par l'enquête, ou bien la connaître, de façon à pouvoir aider les usagers en termes de localisation (noms de villes, de sites...).

Tranche n°	Département	Secteur(s) si connu(s)	Nombres de journées	Itinéraires concernés
2	Nièvre	Saint-Brisson	6	GTMC VTT
3	Allier	Charroux	6	GTMC VTT
4	Puy de Dôme	La Godivelle	6	GTMC VTT
5	Haute-Loire	Domaine du Sauvage	6	GTMC VTT
6	Lozère	/	10	GR® 736
7	Gard	/	15	GTMC VTT + Huguenots
8	Aveyron	/	10	GR® 736
9	Tarn	/	10	GR® 736
10	Hérault	Le Caylar/Salagou – à affiner	6	GTMC VTT

Chacun de ces secteurs fera l'objet d'une tranche optionnelle de manière à ne pas se fermer la porte à une solution (bénévole, ressource humaine d'un Office de Tourisme etc.) qui pourrait être trouvée localement via les réseaux des itinéraires avant le début des enquêtes. Le prestataire retenu devra, au moment de sa réponse, être en mesure d'assurer la réalisation des journées d'enquêtes sur l'ensemble des secteurs.

OutdoorVision :

En complément des données issues des compteurs automatiques, comptages manuels et enquête détaillée, le prestataire devra s'appuyer, dans la mesure du possible, sur les données qui remontent sur la plateforme OutdoorVision. Le prestataire bénéficiera d'un accès à Outdoorvision sur un périmètre géographique couvrant l'ensemble des itinéraires sous réserve d'avoir conventionné avec le PRNSN et suivi le module de prise en main de la plateforme.

La méthodologie utilisée pour l'exploitation de ces données devra faire l'objet d'un cas d'étude spécifique présenté au club utilisateur OutdoorVision.

Livrables à produire :

- Une grille de comptage manuel complétée par journée d'enquête, soit 73 grilles pour l'ensemble de tranches optionnelles,
- Les formulaires des enquêtes détaillées administrées aux itinérants, remis en version numérique et original papier
- Des cartes de synthèse des flux de fréquentation (atlas par saison et itinéraires)

3. Analyse des données et production des résultats

Itinéraires concernés : GTMC VTT, Sur les Pas des Huguenots et Vaudois, GR® 736 Gorges et Vallée du Tarn

Tous les questionnaires collectés, enquêtes et comptages seront saisis dans des bases de données informatiques par le prestataire. Cette saisie se fera à l'aide d'un logiciel adapté, dont le choix est laissé libre pour le titulaire du marché. Les bases de données devront pouvoir, quelques soit le logiciel utilisé, être restituées sous format excel.

L'ensemble des données collectées seront agrégées et consolidées afin de pouvoir analyser la fréquentation ainsi que les données qualitatives à l'échelle de chaque itinéraire.

Dès les premières journées d'enquêtes réalisées sur chaque site, un contrôle qualité des comptages et enquêtes devra être effectué pour s'assurer que les données sont correctement complétées et exploitables.

Une fois les comptages, et enquêtes réalisées, le prestataire réalisera :

- ✓ La saisie des grilles de comptage manuel
- ✓ La saisie des enquêtes détaillées.
- ✓ La correction et l'apurement de l'ensemble des questions ouvertes ;
- ✓ La vérification de la cohérence des réponses ;
- ✓ L'analyse et l'extrapolation de ces données pour définir des indicateurs fiables de la fréquentation de chacun des itinéraires concernés sur l'année 2025

Les résultats de cette phase d'analyse feront l'objet d'une présentation en réunion présentiel du Laboratoire des Itinérances

Livrables à produire :

Pour chacun des trois itinéraires :

- ✓ Une base de données au format excel contenant l'ensemble des réponses de tous les éléments collectés (grilles de bâtonnage, grille de saisie des questionnaires) et pondérés afin de permettre tous calculs supplémentaires et une exploitation facile des données.
- ✓ Un rapport d'étude intégrant des cartes de synthèse
- ✓ Un document de présentation synthétique de l'étude faisant ressortir les chiffres clés, par itinérance et intégrant aussi une analyse croisée des résultats et les conclusions méthodologiques de l'étude.

Calendrier prévisionnel :

- ✓ Date limite de remise des offres : **Lundi 29 avril 2024 23h59**
- ✓ **Audition des candidats en visio (3 maximum) : mardi 7 mai 2024 matin**
- ✓ Notification du marché : au plus tard le mercredi 22 mai 2024
- ✓ 2nd semestre 2024 :
 - V1 du livret méthodologique avant la fin de l'année 2024
 - Préparation des enquêtes prévues sur l'année 2025
- ✓ 2025 :
 - Réalisation des enquêtes terrain d'avril à octobre
 - Analyse des données et production des résultats
- ✓ Janvier 2026 :
 - Présentation des résultats
 - Version finale du livret méthodologique

Le.....

Signature et cachet de l'entreprise (ou autre organisme)

Cahier des clauses administratives particulières valant règlement de la consultation

Article 1 - Forme du marché et modalités de la consultation

1.1 Identification et adresse de la personne publique qui passe le marché

IPAMAC
2 rue Benay
42410 Pélussin

Représentée par Monsieur Stéphane RODIER, Président du Parc naturel régional du Livradois-Forez,
Président de l'association IPAMAC

Pour tout renseignement :

04.74.59.71.70
pierre.le-guillou@ipamac.fr

Le suivi de l'exécution de ce marché sera assuré par Pierre LE GUILLOU, Chargé de mission IPAMAC.

1.2 Forme du marché

1.2.1 Allotissement

Le présent marché est non alloti.

1.2.2 Marché à tranches

La prestation demandée donne lieu à un marché à tranches conditionnelles passé en procédure adaptée selon le Code de la commande publique.

Tranches	Forme	Description
1	Ferme	<ul style="list-style-type: none">Mise en place de tendances annuelles d'évolution de la fréquentationAnalyse des données et production des résultats
2	Optionnelle	Enquêtes Nièvre
3	Optionnelle	Enquêtes Allier
4	Optionnelle	Enquêtes Puy de Dôme
5	Optionnelle	Enquêtes Haute-Loire
6	Optionnelle	Enquêtes Lozère
7	Optionnelle	Enquêtes Gard
8	Optionnelle	Enquêtes Aveyron
9	Optionnelle	Enquêtes Tarn
10	Optionnelle	Enquêtes Hérault

Le marché est composé de deux tranches ferme et de neuf tranches optionnelles qui sont décrites dans le CCTP. La tranche ferme sera systématiquement exécutée.

Les tranches optionnelles seront affermées sur seule décision du maître d'ouvrage, et au plus tard le 31 décembre 2024.

1.3 Pièces consultatives de la consultation

- Le présent règlement de la consultation,
- Le cahier des clauses techniques particulières.

1.4 Documents à remettre par le candidat à l'appui de son offre :

- Le présent règlement et le cahier des clauses techniques particulières paraphés, signés et acceptés sans modification,
- Une lettre de candidature,
- Les références et les compétences de l'équipe,
- Une note méthodologique succincte (4 pages maximum) précisant :
 - o la méthodologie proposée pour réaliser la mission incluant un calendrier de réalisation,
 - o les moyens (techniques et humains) proposés pour réaliser la mission (détaillant notamment le nombre de jours de mobilisation, sur le terrain (s'il y a lieu), pour des temps de réunion et « en bureau »),
 - o la ou les personne(s) en charge de la réalisation de la mission,
 - o un interlocuteur unique auprès de l'IPAMAC.
- Un devis détaillé de l'offre proposée.

1.5 Critères de sélection

Les offres seront jugées sur les critères suivants :

- Qualité de l'approche méthodologique proposée / 35%,
- Moyens mobilisés pour réaliser la mission : compétences des personnes en charge de l'intervention, qualité des moyens techniques proposés / 35%,
- Montant de l'offre / 30%.

Conformément aux dispositions du Code de la commande publique, l'IPAMAC se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ayant proposé une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

1.6 Sélection de l'offre

Dans la phase de sélection des offres, le maître d'ouvrage se réserve la possibilité d'organiser un entretien, en visioconférence le mardi 30 avril 2024 matin.

1.7 Modalités de remise de l'offre

Les offres seront transmises par email, au plus tard le lundi 29 avril 2024 à 23h59, à cette adresse : pierre.le-guillou@ipamac.fr

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, les candidats pourront s'adresser à IPAMAC, plus particulièrement à Pierre LE GUILLOU.

1.8 Délai de validité de l'offre

Le délai de validité de l'offre est fixé à quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de réception des offres.

1.9 Budget maximum TTC

44 000 € TTC

Article 2 - Dispositions générales

2.1 Objet du marché

Le marché est un marché de prestation de services ayant pour objet l'accompagnement de 4 itinéraires sur la mise en place d'une étude d'observation de la fréquentation itinérante.

2.2 Contenu des missions

Les missions qui seront confiées au titulaire sont définies dans le cahier des charges technique. Les variantes ne sont pas autorisées.

2.3 Délai de réalisation et durée du marché

La mission devra être achevée au plus tard le 30 janvier 2026. Elle commencera à la date de notification du marché (mai 2024).

2-4 Sous-traitance

Il est indiqué aux candidats qu'ils peuvent, selon la législation en vigueur, recourir à la sous-traitance.

Le titulaire est habilité à sous-traiter une partie de la mission sous réserve de l'acceptation du ou des sous-traitant(s) par le maître d'ouvrage et de l'agrément par lui des conditions de paiement de chaque sous-traitant.

Article 3 - Obligations du/des titulaire(s) de marché

L'IPAMAC conserve le contrôle du service et doit obtenir du titulaire du marché tous les renseignements nécessaires à l'exercice de ses droits et obligations.

Le titulaire désignera dès la formulation de son offre, une personne physique qui sera en mesure de répondre aux sollicitations de l'IPAMAC et d'assurer la coordination et le suivi de l'ensemble de la prestation.

Le titulaire prendra en compte dans l'exécution du marché des objectifs de développement durable et mettra en œuvre tous les moyens dont il dispose pour y parvenir.

Il veillera particulièrement au respect de ces objectifs au travers du papier utilisé (certification de type PEFC), des consommables qui devront dans la mesure du possible se conformer à une norme de type Ecolabel et des travaux d'impression qui devront dans la mesure du possible être conformes à une norme de type Imprim'vert.

Le titulaire organisera sa mission en optimisant ses déplacements par le biais du groupage des rendez-vous, le covoiturage, le recours à des réunions téléphoniques ou visio-conférence, et tous autres moyens visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Article 4 - Responsabilités et assurances

4.1 Responsabilité du/des titulaire(s) du marché

Dès la notification du marché, le titulaire est responsable du bon déroulement de la mission.

Il fera son affaire personnelle de tous les risques et litiges pouvant provenir du fait de son activité. La responsabilité d'IPAMAC ne pourra être recherchée à l'occasion d'un litige provenant de son activité.

Il lui appartient de conclure les assurances qui couvrent ces différents risques et qui correspondent aux risques normaux de ce type d'activité.

Les garanties individuelles ne devront comporter aucune limitation dans les dommages causés aux personnes.

4.2 Assurances

Toutes les polices d'assurances devront être communiquées à IPAMAC. Pour cela, le titulaire adressera, dans un délai d'un mois à compter de leur signature, chaque police d'assurance accompagnée d'une déclaration de la Compagnie d'Assurance précisant qu'elle dispose d'une ampliation certifiée du texte du contrat.

Article 5 - Rémunération

5.1 Fixation de la rémunération

Les prix figurent dans la proposition remise par le candidat et sont basés sur le contenu des missions et des prestations définies au sein du cahier des charges techniques.

5.2 Prix et variation dans les prix

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais annexes.

Les prix sont réputés fermes.

Article 6 - Règlement des comptes

6.1 Modalités du règlement

Les factures seront réglées par virement, dans un délai de 30 jours suivant la réception de la facture, par l'IPAMAC et elles seront mandatées après certification du service fait.

6.2 Rythmes de règlement

Des acomptes pourront être versés au(x) titulaire(s) sur présentation de l'état d'avancement de la prestation (dans la limite de 60% du coût total de la mission).

Le solde sera versé à l'achèvement complet de la mission et de la remise de l'ensemble des documents demandés.

Article 7 - Procédures de recours

7.1 Règlement des différends et litiges

En cas de différends ou de litiges, le(s) titulaire(s) du marché peut remettre à l'IPAMAC un mémoire exposant les motifs et indiquant les montants de leurs réclamations.

En cas de litige, seul le droit français est applicable.

7.2 Résiliation

L'IPAMAC peut, à tout moment, en cas de manquement de la part du prestataire aux engagements de la lettre de commande (par exemple : non-respect des délais de réalisation du marché), mettre fin à l'exécution des prestations faisant l'objet du présent marché avant l'achèvement de celles-ci, par une décision de résiliation du marché. Le(s) titulaire(s) du marché pourra être indemnisé du préjudice éventuellement subi du fait de cette décision. L'IPAMAC évalue et fixe, s'il y a lieu, les indemnités à lui attribuer.

Le.....

Signature et cachet de l'entreprise (ou autre organisme)